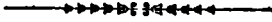


# SOCIÉTÉ HISTORIQUE

et Archéologique

DE CHATEAU-THIERRY



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1865

SÉANCE DU 13 JANVIER 1865.

L'an mil huit cent soixante-cinq, le vendredi 13 janvier, la Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents : MM. Usson, Hachette, d'Amécourt, Chauvac de la Place, Delorme, Demoncy, de Rougé, Gourmain, Guilliot, Harant, Mayeux, Périn, Petit, Pignon, Proulle, Renaud, Souliac.

Dès le début de la séance, M. Usson remet la présidence aux mains de M. Hachette, élu pour l'exercice 1865.

M. Périn, archiviste, chargé des fonctions de trésorier en l'absence de M. Bénard, met sous les yeux de la Société l'état des recettes et des dépenses pendant les quatre mois d'existence de la Société, exercice 1864. Cet état est approuvé.

M. Gourmain, secrétaire, fait remarquer qu'il n'y a point lieu d'exposer aujourd'hui le Rapport annuel sur l'état et les travaux de la Société; ce Rapport, aux termes de l'article 40 du Règlement, ne devant être fait qu'à la séance publique et solennelle qui doit être tenue une fois l'an. M. le Secrétaire ajoute qu'il n'y a point lieu de regretter cette erreur inscrite à l'ordre du jour : jusqu'ici nous avons peu vécu, nous nous sommes définitivement organisés, nous avons reçu notre approbation officielle, nous avons commencé des travaux qui vont, espérons-le, entrer en plein essor, et nous donneront

une matière suffisante pour la séance solennelle à laquelle nous ajourne notre Règlement.

M. le Président fait remarquer la trop rare présence du trésorier et demande s'il ne serait pas opportun de lui adjoindre un vice-trésorier dans la personne de M. Périn, archiviste, dont le zèle digne d'éloge ne fait jamais défaut. Cette proposition est acceptée, et M. Périn est nommé vice-trésorier.

M. le Président fait savoir qu'il s'est édifié auprès d'hommes spéciaux sur l'impulsion la plus avantageuse à donner aux travaux de la Société; il fait remarquer la nécessité de publier quelque travail intéressant pour fixer l'attention de M. le Ministre et mériter l'allocation annuelle qui ne s'accorde qu'aux Sociétés jugées dignes de cette faveur. Il est d'avis de presser l'impression du Bulletin, et se propose avec M. d'Amécourt de faire à Paris les démarches qu'on jugerait utiles et opportunes.

M. Gourmain fait observer qu'une commission d'impression a été nommée, qu'à elle seule paraîtrait incomber le soin de cette mesure; malgré cette observation, MM. Hachette et d'Amécourt sont chargés de prendre les renseignements nécessaires pour aboutir à l'impression et choisir le format du futur Bulletin de la Société.

On procède ensuite à l'élection de MM. Barbey, Gilquin, Herbert et Chevalier, comme membres correspondants. M. le Président propose de voter sur ces admissions « in globo »; la Société réclame le scrutin divisionnaire : MM. Barbey, Gilquin, Herbert et Chevalier sont admis successivement, en qualité de membres correspondants.

M. Souliac dépose sur le bureau un certain nombre de médailles d'argent trouvées à Mont-Saint-Père, et les soumet à l'examen de la Société; après cette communication qui n'a pas d'autre suite, la séance est levée.

---